

Date de dépôt : 31 octobre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Patrick Dimier : Demande de compte-rendu de l'assemblée générale 2018 de la BNS et des actions du Conseil d'Etat à cette assemblée

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

- 1. Etant donné que l'assemblée générale 2018 de la BNS s'est tenue le 27 avril 2018;*
- 2. compte tenu du résultat de la BNS pour 2017 qui a été annoncé à 54 milliards;*
- 3. étant donné que, par l'application directe de l'art. 99 al 4 de la Constitution, les cantons auraient dû recevoir au moins $\frac{7}{3}$ de ce montant, soit 36 milliards;*
- 4. étant donné que, selon la réponse QUE 774-A du Conseil d'Etat, notre canton doit recevoir 5,81% du montant distribué par la BNS aux cantons, notre canton devrait logiquement et légalement recevoir de la BNS en 2018 un montant d'au moins 2091 millions, plus de 2 milliards de francs.*

Ma question porte sur les quatre points suivants :

- 1. Quelles ont été les actions du Conseil d'Etat pour demander ce qui est dû par la BNS aux citoyens de l'Etat et du canton de Genève ?*
- 2. Quel conseiller d'Etat a représenté le Conseil d'Etat à l'assemblée générale 2018 de la BNS ?*
- 3. Quels ont été les votes du Conseil d'Etat à l'assemblée générale 2018 de la BNS ?*

4. Le Conseil d'Etat peut-il demander à la BNS et communiquer au Grand Conseil le compte-rendu officiel de l'assemblée générale 2018 de la BNS dès qu'il sera disponible ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Quelles ont été les actions du Conseil d'Etat pour demander ce qui est dû par la BNS aux citoyens de l'Etat et du canton de Genève ?

Les versements reçus par le canton de Genève sont conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Pour plus de détails, le Conseil d'Etat renvoie au point 5 de sa réponse à la QUE 811.

2. Quel conseiller d'Etat a représenté le Conseil d'Etat à l'assemblée générale 2018 de la BNS ?

Le Conseil d'Etat a donné procuration à la directrice de la trésorerie générale de l'Etat, pour représenter les actions de l'Etat de Genève lors de l'assemblée générale ordinaire de la BNS du 27 avril 2018.

3. Quels ont été les votes du Conseil d'Etat à l'assemblée générale 2018 de la BNS ?

Le Conseil d'Etat a décidé de souscrire aux propositions formulées par le Conseil de banque dans son ordre du jour, et a chargé son représentant de voter dans le sens des propositions du Conseil de banque, à savoir :

- approuver le Rapport financier 2017;
- approuver l'affectation du bénéfice porté au bilan et le montant du dividende;
- donner décharge aux membres du Conseil de banque pour leur activité au cours de l'exercice 2017;
- élire KPMG SA comme organe de révision selon le code des obligations pour la période administrative 2018/2019;
- rejeter les deux propositions suivantes présentées par les actionnaires au sens de l'article 35, alinéa 2, de la loi sur la Banque nationale :
 - l'ouverture d'une procédure de révision de l'article 31, alinéa 1, de la loi sur la Banque nationale portant sur la base de calcul du dividende;
 - l'ouverture d'une procédure de révision de l'article 47 de la loi sur la Banque nationale portant sur l'indépendance de l'organe de révision.

4. Le Conseil d'Etat peut-il demander à la BNS et communiquer au Grand Conseil le compte rendu officiel de l'assemblée générale 2018 de la BNS dès qu'il sera disponible ?

Les décisions prises lors de l'assemblée générale 2018 sont connues et publiées sur le site Internet de la BNS. Le Conseil d'Etat n'a pas fait la demande de recevoir le compte rendu de ladite assemblée et n'a pas l'intention de le faire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS